

BULLETIN D'INSCRIPTION

Vide-greniers du 14 septembre 2025 à QUETIGNY

Réservé aux particuliers. Interdit aux professionnels.

Merci d'écrire le plus lisiblement possible **TOUT EN MAJUSCULES - NE RIEN AGRAFER**

Je soussigné,

Nom _____ Prénom _____

Adresse actuelle N° _____ Voie _____

Code postal _____ Ville _____

Adresse e-mail (suivi d'inscription) _____

Téléphone (portable de préférence) _____

Immatriculation(s) véhicule(s) ¹ _____

≥ 4m réservés : 1 véhicule ≥ 8m réservés : 2 véhicules 12m réservés : 3 véhicules

Adhérent ADIPHAC (*) Oui Non

m'inscris au vide-greniers de l'ADIPHAC du 14 septembre 2025 selon le tarif de 3€ le mètre linéaire.

Nombre de mètre réservés : _____ x 3 € = _____ €

Minimum 4 mètres / Maximum 12 mètres

() Adhérents ADIPHAC : 1,50€ le mètre linéaire pour les 4 premiers mètres, puis 3€ le mètre supplémentaire*

déclare sur l'honneur ne pas être commerçant, ne vendre que des objets usagés et personnels (art L310-2 du code du commerce), ne pas participer à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art R321-9 du code pénal)

accepte sans réserve le règlement du vide-greniers disponible sur le site adiphac.fr

Joindre impérativement une photocopie recto/verso de votre carte d'identité ²

Emplacements attribués dans l'ordre de réception des inscriptions : vos souhaits éventuels ne pourront peut-être pas être pris en compte.

Fait à _____ le ____ / ____ / 2025 Signature

Règlement par chèque à l'ordre de l'ADIPHAC à remettre, accompagné de ce bulletin complété et des pièces demandées, à l'adresse suivante :

ADIPHAC (Vide-Greniers 2025) – 9 rue Jean Zay – 21800 QUETIGNY

➔ AUCUNE CONFIRMATION D'INSCRIPTION NE SERA ENVOYÉE ←
Consultez l'état de votre dossier sur adiphac.fr/suivre à l'aide de votre adresse e-mail

¹ Un seul véhicule de tourisme par tranche de 4 mètres réservés peut stationner derrière l'exposant. Véhicules utilitaires, petits camions, camionnettes, interdits sur le site. ² Sur demande des autorités, ces documents pourront leur être présentés. Aucune inscription ne pourra être retenue sans les documents demandés. Toute fausse déclaration pourra engendrer des poursuites pénales à l'encontre de l'exposant.

Consultez adiphac.fr pour consulter les questions/réponses les plus courantes.

Si malgré cela, vous n'avez pas trouvé la réponse à votre interrogation,
contact : association@adiphac.fr - 06 52 64 17 52